1 Introduction
2 Analyse des dangers : fdscirkanro46
2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS
2.2 Erreurs de classification
2.2.1 Produit
2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit
2.4 Dangers et/ou mesures par voie d'exposition
2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes
2.5.1 Tétrapropylènebenzène
2.5.2 2-6-di-tert-butylphénol
2.6 Protections individuelles et collectives à envisager
2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

| | |
|---|---|
| Tilte | EmillA – Analyse des dangers du produit fdscirkanro46 |
| Company | TOTAL BELGIUM |
| Date | 2026-10-15 |
| Version | Rev0 |
| Auteur | Emilia 0.8.1 |

modyva

groupe cohezio

# 1 Introduction

Le présent rapport analyse les dangers intrinsèques du produit **fdscirkanro46**.

L'analyse vise à répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les dangers associés au produit et à ses substances ?
- Les substances présentes sont-elles soumises à des valeurs limites d'exposition ou à des classifications particulières (CMR, SEVESO, ...) ?
- Quels sont les dangers pour la santé connus pour ces différentes substances ?
- Est-ce que la FDS reçue présente potentiellement des erreurs (obsolescence, changements dans les classifications de l'ECHA, ...) ?
- Quelles mesures de prévention doivent être envisagées lors de l'utilisation de ce produit ?

La fiche de données de sécurité (FDS) a été traitée à l'aide de l'outil d'intelligence artificielle **EmilIA** développé par **Modyva**. Les résultats ont été revus et contrôlés par Modyva.
L'analyse se limite à une analyse des dangers. L'exposition au risque basée sur les conditions réelles d'utilisation in-situ n'a pas été évaluée.

Cette étude est basée sur les prescriptions et recommandations suivantes :

- LIVRE VI — Agents chimiques, cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques
- Fiches toxicologiques de l'INRS
- Directive 2012/18/UE (SEVESO)
- Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)
- Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) — Annexe XVII / Annexe XIV
- Règlement (UE) 2019/1021 (POP)
- Règlement (UE) 528/2012 (Biocides)

# 2 Analyse des dangers : fdscirkanro46

Dans la suite, nous détaillons les dangers associés au produit **fdscirkanro46**, les éléments potentiellement erronés ou obsolètes relevés dans la FDS, les classifications des différentes substances présentes et les protections individuelles à envisager.

## 2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS

| PROPRIÉTÉ | VALEUR |
|---|---|
| Fabriqué par | TOTAL BELGIUM |
| État physique | liquide |
| Forme | - |
| pH | Non disponible |
| Usage | Utilisation identifiée : Huile de circulation. |
| Date FDS | 2020-08-03 |

La FDS date du 2020-08-03. Elle a donc 6 an(s).

La FDS ayant plus de 5 ans, il est *nécessaire* de demander au fournisseur de produire une FDS mise à jour.

## 2.2 Erreurs de classification

### 2.2.1 Produit

Emilia n’a pas identifié d’erreur de classification dans la FDS.

## 2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit

**Mention d’avertissement** : Not Applicable

**Pictogrammes (SGH)** :

**Mentions de danger** :

**Conseils de prudence** :

**Transport** :

- ADR : -
- RID : -
- ADN : -
- IMDG : -
- IATA : -

- UN : -

## 2.4 Dangers et/ou mesures par voie d’exposition

skin : • Rincer immédiatement à l’eau et au savon abondamment. • Retirer les vêtements contaminés ainsi que les chaussures. • Laver les vêtements avant réutilisation. • Éviter les jets à haute pression qui pourraient endommager la peau. • Transporter rapidement la victime à l’hôpital.

eyes : • Rincer immédiatement et abondamment à l’eau. • Après un premier rinçage, enlever toute lentille de contact. • Continuer le rinçage pendant au moins 15 min en maintenant l’œil bien ouvert.

ingestion : • Nettoyer la bouche avec de l’eau. • NE PAS faire vomir. • Ne jamais donner à une personne inconsciente quoi-que-ce-soit. • Appeler immédiatement un médecin ou un centre anti-poison.

inhalation : • Évacuer la victime vers un air frais. • Laisser la personne respirer dans une position confortable. • En cas d’arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle.

# 2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes

## 2.5.1 Tétrapropylènebenzène

**Identification**

- N° CAS : None
- N° EINECS : 246-772-4

**Concentration** :from 0.1 to 0.25

**Dangers** :

- H304 Peut être mortel en cas d’ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**Réglementation & Valeurs limites**

| RÉGLEMENTATION | PRÉSENCE / VALEUR |
|---|---|
| Classé CMR | Non |
| REACH Annexe XVII (restrictions) | Non |
| REACH Annexe XIV (autorisation) | Non |
| Règlement POP | Non |
| RPB (Biocides) | Non |
| Seveso (phrases H pertinentes) | Non |
| VLE – Code du Bien-être au travail | Non |

#### 2.5.1.1 PROPRIÉTÉS

Pas d'informations disponible.

## 2.5.2 2-6-di-tert-butylphénol

**Identification**

- N° CAS : None
- N° EINECS : 204-884-0

**Concentration** :from 0.1 to 0.25

**Dangers** :

- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

**Réglementation & Valeurs limites**

| RÉGLEMENTATION | PRÉSENCE / VALEUR |
|---|---|
| Classé CMR | Oui |
| REACH Annexe XVII (restrictions) | Non |
| REACH Annexe XIV (autorisation) | Non |
| Règlement POP | Non |
| RPB (Biocides) | Non |
| Seveso (phrases H pertinentes) | Oui |
| VLE – Code du Bien-être au travail | Non |

#### 2.5.2.1 PROPRIÉTÉS

Pas d’informations disponible.

## 2.6 Protections individuelles et collectives à envisager

| ZONES À PROTÉGER | MESURES À ENVISAGER |
|---|---|
| Mains | Gants • Matériaux : caoutchouc fluoré ou nitrile. • Normes : EN 420 et EN 374. • Durée de protection recommandée : 480 minutes (8 h). • Épaisseur minimale : 0,38 mm. |
| Yeux | Lunettes / écrans faciaux • Protection contre les éclaboussures. • Norme : EN 166. • Recommandation : lunettes de sécurité avec protections latérales. |
| Peau | Gants • Matériaux : caoutchouc fluoré ou nitrile. • Normes : EN 420 et EN 374. • Durée de protection recommandée : 480 minutes (8 h). • Épaisseur minimale : 0,38 mm. |
| Système respiratoire | Masques respiratoires / filtres • Appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules (type A/P1 selon EN 14387). • Attention : les filtres ont une durée d'utilisation limitée. • Utilisation uniquement si concentrations dépassent les limites d'exposition. |
| Corps | Vêtements de protection / combinaisons • Porter des vêtements à manches longues, type 4/6 (norme non précisée mais mentionnée). • Chaussures ou bottes de sécurité également recommandées. • Les vêtements doivent être |

| ZONES À PROTÉGER | MESURES À ENVISAGER |
| --- | --- |
| | adaptés pour protéger la peau et le corps contre les éclaboussures. |

## 2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

| ZONES À PROTÉGER | MESURES À ENVISAGER |
| --- | --- |
| Précautions à prendre pour une manipulation sans danger | - Utiliser un équipement de protection individuelle (voir rubrique 8). - Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. - Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. - Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. |
| Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités | - Conserver le produit à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux destinés aux animaux. - Stocker dans un bac de rétention. - Maintenir le récipient fermé de manière étanche. - Préférer conserver le produit dans son emballage d'origine ; si ce n'est pas possible, transférer toutes les indications de l'étiquette réglementaire sur le nouvel emballage et ne jamais retirer les étiquettes de danger (même des récipients vides). - Concevoir les installations pour éviter les projections accidentelles de produit (ex. rupture de joint) sur des carters chauds ou des contacts électriques. - Stocker à température ambiante. - Protéger le produit de l'humidité. Incompatibilités :" - Éviter tout contact avec des oxydants forts. |
| Utilisation(s) finale(s) particulière(s) | Utilisation identifiée : Huile de circulation. |